

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS402

présenté par

M. Perrut

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 71 par les mots :

« et notifiée au salarié. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'information du salarié qui souhaite mobiliser son CPF dans le cadre d'un projet de transition professionnelle. La décision d'autorisation de son projet doit être motivée mais aussi lui être notifiée afin qu'il puisse avoir bonne connaissance du traitement de son dossier.